



### Emporte-moi<sup>MC</sup> Assurance-vie

L'assurance vie  
qui *prend le relais*  
lorsque votre  
assurance vie  
collective prend fin

## Emporte-moi<sup>MC</sup> Assurance-vie



### **Le changement fait partie de la vie.**

Le changement est inévitable et peut être positif; il nous conduit souvent à emprunter de nouvelles avenues intéressantes. Toutefois, un changement qui comporte aussi la perte de votre assurance vie collective à la suite d'un changement de carrière, du départ à la retraite ou d'une perte d'emploi, peut rapidement compromettre votre sentiment de calme et la sécurité financière future de votre famille.

Que vous soyez au début de votre carrière, à l'étape de fonder une famille ou de vous préparer à entrer dans le troisième âge, sans assurance vie, vos proches pourraient être aux prises avec un fardeau financier inutile si l'impensable se produisait.

De plus, même si vous savez à quel point ce type de protection est important, il peut parfois vous être difficile de trouver une assurance vie abordable au moment de la cessation de votre assurance vie collective, que ce soit en raison de votre âge ou de problèmes de santé.

### **L'admissibilité au régime Emporte-moi Assurance-vie est simple et facile.**

Vous êtes admissible au régime Emporte-moi Assurance-vie si :

- vous avez entre 18 et 69 ans;
- vous êtes un résident canadien;
- vous n'êtes pas malade ni blessé au moment de la cessation de votre assurance vie collective.

### **L'approbation de votre demande est garantie.**

Aucun questionnaire ni examen médical n'est exigé si vous présentez une proposition dans les 60 jours suivant la cessation de votre assurance vie collective!

### **Le régime Emporte-moi Assurance-vie vous offre du choix.**

Comme nous savons que les besoins financiers varient d'une personne à l'autre, nous avons conçu le régime Emporte-moi Assurance-vie de façon que vous puissiez choisir le montant de couverture qui convient le mieux à vous, aux membres de votre famille et à votre budget. Pour votre régime Emporte-moi Assurance-vie, vous pouvez choisir un montant égal ou inférieur à celui de votre assurance vie collective. Ainsi, vous pouvez souscrire un montant d'assurance allant de 25 000 \$ à 200 000 \$ et obtenir, à un prix abordable, la protection dont vous ne sauriez vous passer. Votre conjoint peut choisir un montant d'assurance égal ou inférieur à celui dont il bénéficiait au titre de votre assurance vie collective et soumettre sa demande sur votre formulaire de proposition.

### **Les non-fumeurs bénéficient de réductions supplémentaires sur leurs primes.**

Les non-fumeurs bénéficient de taux de prime réduits, qui peuvent être jusqu'à 60 % inférieurs à ceux des fumeurs. Si vous souscrivez l'assurance à titre de fumeur, vous pourrez demander les taux pour non-fumeurs ultérieurement, une fois que vous aurez cessé de fumer depuis au moins 12 mois.

### **De quel montant d'assurance vie avez-vous besoin?**

Des factures impayées, les frais de subsistance, la protection de votre patrimoine pour vos proches... Pour établir le montant de couverture du régime Emporte-moi Assurance-vie dont vous avez besoin, n'oubliez pas que, en cas de décès, les frais d'obsèques et de succession peuvent atteindre à eux seuls des milliers de dollars sans compter les dettes que vous laisserez peut-être derrière vous.

### **Le régime Emporte-moi Assurance-vie prévoit une prestation anticipée.**

Le régime Emporte-moi Assurance-vie vous procure la sécurité additionnelle de savoir que si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale et que votre espérance de vie est de moins de 12 mois, vous êtes admissible à une avance de fonds pouvant atteindre 50 % de votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, à condition que votre assurance soit en vigueur depuis au moins deux ans. Vous pouvez utiliser l'argent à votre guise – pour payer des frais médicaux, passer du temps en famille, vous acquitter de vos dettes ou régler vos affaires – à vous de choisir!



### **Le renouvellement est garanti jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 80 ans.**

Une fois votre proposition acceptée, le renouvellement est garanti jusqu'à votre 80e anniversaire de naissance, quels que soient les changements dans votre état de santé, tant que vous payez les primes. Vous bénéficiez ainsi d'une sécurité additionnelle, puisque vous savez que votre assurance vie ne prendra pas fin, même si votre santé se détériore. Bien entendu, vous avez la possibilité de mettre fin à votre couverture à n'importe quel moment.

### **Garantie de remboursement de 30 jours.**

Votre contrat vous sera envoyé dès que votre proposition aura été traitée.

Nous vous invitons à le lire attentivement. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, il vous suffit de le retourner à Manuvie dans les 30 jours suivant sa réception afin de faire annuler votre couverture et d'obtenir le remboursement intégral des primes acquittées – vous n'aurez aucune raison à donner.

### **Modes de paiement pratiques**

Pour plus de commodité, vous pouvez régler vos primes mensuelles modiques par prélèvements automatiques sur votre compte bancaire ou par carte de crédit (Visa, Mastercard ou American Express), selon le mode qui vous convient. Ne laissez pas la perte de votre assurance vie collective compromettre la sécurité de votre famille. Souscrivez la couverture abordable offerte par le régime Emporte-moi Assurance-vie.

### **Souscription simple et facile!**

Vous n'avez pas à remplir un questionnaire médical, et il vous suffira de quelques minutes au téléphone ou en ligne pour remplir le formulaire de proposition.

N'oubliez pas que, pour obtenir cette couverture sans questionnaire médical, vous devez envoyer votre proposition à Manuvie dans les 60 jours suivant la cessation de votre assurance vie collective.

### **Pourquoi choisir le régime Emporte-moi Assurance-vie?**

**Sécurité :** Le régime Emporte-moi Assurance-vie prend effet à la cessation de votre assurance vie collective de telle sorte que vous n'avez pas à craindre l'interruption de votre couverture.

**Des taux avantageux :** Comme les primes sont abordables, il est facile d'intégrer cette assurance vie dans votre budget, aujourd'hui et pour les années à venir.

**Divers montants de couverture offerts :** Choisissez le montant de couverture le mieux adapté à votre budget et à votre famille – de 25 000 \$ à 200 000 \$ (montant égal ou inférieur au montant de votre assurance vie collective).

**Renouvellement garanti :** Votre couverture est renouvelable jusqu'à 80 ans, peu importe votre état de santé.

**Des économies importantes pour les non-fumeurs :** Les non-fumeurs bénéficient d'une réduction de prime pouvant aller jusqu'à 60 % par rapport aux fumeurs.

**Le contrat prévoit une prestation anticipée, sans coût supplémentaire :** Si vous êtes atteint d'une maladie en phase terminale, vous êtes admissible au versement d'une partie de la prestation, sous réserve de certaines restrictions et limites prévues dans le contrat.

**Garantie de remboursement de 30 jours :** Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre couverture, vous n'aurez qu'à en informer Manuvie dans les 30 jours pour que vos primes vous soient intégralement remboursées.

**Une non-fumeuse de 50 ans n'aura à payer que 34 \$ par mois<sup>1</sup> pour une couverture de 100 000 \$ au titre du régime Emporte-moi<sup>MC</sup> Assurance-vie!**

<sup>1</sup> Les taux peuvent changer sans préavis.

## Taux de prime mensuelle<sup>1</sup> par assuré

### Fumeurs

#### Prestation de 25 000 \$

ÂGE	FEMME	HOMME
De 18 à 34 ans	3,50 \$	5,25 \$
De 35 à 39 ans	5,50 \$	6,50 \$
De 40 à 44 ans	7,25 \$	9,50 \$
De 45 à 49 ans	11,25 \$	15,50 \$
De 50 à 54 ans	17,25 \$	27,50 \$
De 55 à 59 ans	27,25 \$	44,25 \$
De 60 à 64 ans	38,75 \$	71,75 \$
De 65 à 69 ans	62,50 \$	125,00 \$
*70 ans	84,75 \$	183,50 \$
*71 ans	94,50 \$	199,50 \$
*72 ans	105,00 \$	216,25 \$
*73 ans	116,50 \$	232,25 \$
*74 ans	128,75 \$	248,75 \$
*75 ans	141,25 \$	264,00 \$
*76 ans	154,25 \$	279,25 \$
*77 ans	167,50 \$	294,00 \$
*78 ans	181,50 \$	308,50 \$
*79 ans	196,50 \$	327,00 \$

### Non-fumeurs<sup>2</sup>

#### Prestation de 25 000 \$

ÂGE	FEMME	HOMME
De 18 à 34 ans	2,75 \$	3,00 \$
De 35 à 39 ans	3,50 \$	3,75 \$
De 40 à 44 ans	4,50 \$	5,00 \$
De 45 à 49 ans	6,25 \$	7,00 \$
De 50 à 54 ans	8,50 \$	10,25 \$
De 55 à 59 ans	12,50 \$	17,75 \$
De 60 à 64 ans	19,00 \$	28,75 \$
De 65 à 69 ans	31,25 \$	50,00 \$
*70 ans	42,25 \$	67,50 \$
*71 ans	48,25 \$	76,50 \$
*72 ans	55,25 \$	86,50 \$
*73 ans	63,00 \$	97,25 \$
*74 ans	71,00 \$	109,25 \$
*75 ans	79,75 \$	123,50 \$
*76 ans	89,25 \$	139,25 \$
*77 ans	99,75 \$	156,75 \$
*78 ans	111,00 \$	175,50 \$
*79 ans	123,75 \$	196,25 \$



## Calculez le montant de votre prime mensuelle

- Entrez votre taux de prime mensuel selon les données indiquées dans le tableau ci-contre pour votre âge, votre sexe et votre statut de fumeur/non-fumeur.
- Entrez le nombre de tranches, de 1 à 8, pour sélectionner le montant de couverture exigé<sup>3</sup>, de 25 000 \$ à un maximum de 200 000 \$.  
Remarque : 25 000 \$ d'assurance vie est égal à 1 tranche.
- Répétez les étapes 1 et 2 si vous ajoutez un conjoint au contrat.

### Calculatrice de prime

#### Proposant

$$\text{Prime mensuelle} \times \text{Nombre de tranches (de 1 à 8)} = \text{Prime mensuelle} \$$$

#### Conjoint (si votre conjoint demande la couverture)

$$\text{Prime mensuelle} \times \text{Nombre de tranches (de 1 à 8)} = \text{Prime mensuelle} \$$$

**Total des primes mensuelles =** \_\_\_\_\_ \$

**Montant total de la couverture =** \_\_\_\_\_ \$

<sup>1</sup> Les taux peuvent changer sans préavis. Les primes sont fonction de l'âge de la personne au moment de la souscription et augmentent avec l'âge, selon les groupes d'âges publiés.

<sup>2</sup> Les primes pour non-fumeurs s'appliquent aux personnes qui n'ont pas fait usage de tabac, de produits de désaccoutumance au tabac, y compris les cigarettes électroniques et les produits de vapotage, au cours des 12 derniers mois et qui répondent aux exigences de Manuvie en matière de santé.

<sup>3</sup> Le montant de la couverture doit être inférieur ou égal au montant de votre assurance vie collective.

\* Renouvellement seulement.

Prêt pour obtenir une soumission ou souscrire l'assurance?

Composez le **1-866-707-4922**

ou rendez-vous à l'adresse **[manuvie.com/costcofr](https://manuvie.com/costcofr)**

Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Manuvie, Manuvie & M stylisé et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

**Avis important**

Le présent document n'est pas un contrat. Les modalités exactes sont stipulées dans le contrat établi par Manuvie après l'approbation définitive de la proposition d'assurance. Celui-ci renferme des renseignements importants sur les exclusions, les conditions et les restrictions. Veuillez le lire attentivement lorsque vous le recevrez.